

Note additive aux rapports d'étude
sur les travaux du Plan Vert

Principaux résultats et projet de recommandations

Dans sa note N° 258/1 du 7-11-1968, la Présidence du Conseil demandait à une Commission présidée par le Directeur Général du Ministère du Plan et comprenant les Chefs des Services des Activités Régionales et du Contrôle de l'exclusion dans ce même Ministère, d'entreprendre une étude permettant d'évaluer l'efficacité économique et sociale des travaux de valorisation effectués par le Plan Vert durant les trois années 1965, 1966 et 1967.

La Commission désignée a procédé à deux enquêtes distinctes auprès des bénéficiaires du Plan Vert, et à une analyse économique et financière, dont les résultats sont détaillés dans les rapports d'expertise N°1 et N°2 ci-joints.

Ces deux rapports ont été étudiés par la Commission désignée et par la Commission de Planification du Ministère du Plan. Voici la synthèse des résultats de ces deux rapports et les principales recommandations qui en découlent.

A - LES RESULTATS

a - Sur le plan économique:

1 - Les deux enquêtes effectuées auprès des bénéficiaires ont fait ressortir deux faits susceptibles d'affecter l'efficacité économique de l'opération:

. D'abord le nombre important des petites parcelles valorisées: 40% des parcelles mises en valeur ont

.../...

- . une superficie comprise entre 1 et 4 dunums. Ces parcelles, où la polyculture est dominante, ne peuvent faire l'objet d'une exploitation rationnelle et d'une productivité satisfaisante.
- . Ensuite le fait que, après valorisation, les superficies non cultivées constituent 33 à 36% et les superficies cultivées en céréales 13 à 15%.

2 - L'analyse économique de l'ensemble des travaux de mise en valeur effectués par le Plan Vert en 1965, 1966 et 1967, a montré:

- . Que la valeur ajoutée par ces travaux sur le plan de la collectivité sera très faible; elle sera même négative si certaines prévisions de prix se réalisent.
- . Que le taux de rentabilité économique interne du point de vue de la collectivité s'avère être très faible même dans les meilleures hypothèses.

La faiblesse de la rentabilité économique peut s'expliquer principalement:

- Par les coûts élevés de mise en valeur; ces coûts ne peuvent être rentables qu'avec des cultures intensives, (tels certains terrains valorisés par le Plan Vert et cultivés en agrumes ou en légumes).
- Par le pourcentage élevé des superficies non cultivées ou cultivées en céréales, après valorisation.

.../...

b - Sur le plan social

L'enquête a fait ressortir trois faits importants:

- . Seulement 53% des bénéficiaires sont des agriculteurs (dont le revenu annuel provient essentiellement de l'agriculture).
- . Le tiers des bénéficiaires ne sont pas résidents à la campagne.
- . Les petits et moyens propriétaires (ceux dont la propriété individuelle totale cultivée ne dépasse pas 50 dunums) constituent 75% de l'ensemble des bénéficiaires, mais n'ont profité que de 49% des travaux et prêts accordés par le Plan Vert.

c - Sur le plan financier

L'étude a permis de déterminer que les coûts supportés par les finances publiques (ou subvention) pour chaque dunum valorisé, sont les suivants:

- . 235 L.L. avec l'ancien mode de financement pratiqué par le Plan Vert en 1965 et 1966.
- . 420 L.L. avec le nouveau mode de financement pratiqué par le Plan Vert à partir de 1967.

D'autre part, l'étude a montré que la productivité de l'argent de l'Etat en superficies valorisées a baissé de 43% avec le nouveau mode de financement .

.../...

B- LES RECOMMANDATIONS

La Commission désignée par la Présidence du Conseil et la Commission de Planification au Ministère du Plan, après l'étude des résultats sus-mentionnés, suggèrent les recommandations suivantes:

a- Sur le plan économique

1 - Le Plan Vert doit refuser de travailler dans les terrains plus ou moins marginaux. Les normes définissant ces terrains peuvent être établies en fonction de la pente, du pourcentage des roches, de la nature du sol et d'autres critères. La rentabilité économique serait assurée si le Plan Vert procède à une sélection plus rigoureuse des terrains à valoriser.

2 - Le Plan Vert ne doit accepter de travailler que des superficies supérieures, d'un seul tenant, à un minimum qui reste à fixer. Des taux préférentiels peuvent être accordés aux agriculteurs groupant des superficies à valoriser supérieures à un certain minimum à déterminer en sec et en irrigué.

3 - Les coûts de valorisation par écumum devront être abaissés. Cette baisse peut être assurée par le regroupement des travaux du Plan Vert sur des périmètres plus ou moins intégrés, par l'utilisation de nouvelles techniques de valorisation beaucoup moins chères, expérimentées avec succès dans d'autres pays, et susceptibles de donner au Liban de bons résultats sur certains types de terrains, et enfin par l'amélioration de la technique de mise en valeur utilisée actuellement. Cette technique ayant donné de mauvais résultats

.../...

dans des cas assez nombreux.

4 - Le Flan Vert doit étendre ses activités verticalement par la surveillance de l'utilisation des terrains après valorisation, par l'octroi de crédits de culture et de mécanisation, par l'organisation de petites industries rurales (conditionnement, stockage, transformation). Mais tout ceci ne devient possible qu'en cas du regroupement des travaux de valorisation sur des périmètres plus ou moins intégrés.

5 - Le Flan Vert doit refuser de travailler des parcelles situées à l'intérieur ou à forte proximité des zones d'habitation; ceci éviterait que des spéculations ne soient engagées sur ces parcelles vouées à plus ou moins longue échéance, soit à la construction, soit à des cultures d'amateurisme.

b - Sur le plan social

6 - La justification sociale de l'opération Flan Vert ne peut être assurée sur le plan des individus; il serait pratiquement très difficile, sinon impossible, pour l'Administration du Flan Vert de trier, parmi les demandes de valorisation, celles présentées par un agriculteur, résident petit ou moyen. Pour cette raison, il est préférable que la justification sociale de l'opération soit recherchée au niveau des régions. Il existe des régions sous-développées à vocation essentiellement agricole et où l'agriculture demeure plus ou moins traditionnelle.

Le Flan Vert devrait concentrer ses travaux dans ces régions, sur des périmètres intégrés. Ceci aurait pour résultat outre l'intérêt social, un intérêt économique; les coûts de valorisation sur des périmètres intégrés seront abaissés, le contrôle de l'utilisation des terrains après valorisation

.../...

deviendra facile, les possibilités de remembrement et de coopération seront élevées; tous ces facteurs seront de nature à assurer la rentabilité économique de l'opération Plan Vert. Dans les autres régions, où d'autres activités prédominent (tourisme, industrie, commerce...etc...) le Plan Vert ne devrait faire que du reboisement.

c - Sur le plan financier

7 - La recommandation qui s'impose semble être le retour à l'ancien mode de financement lequel, bien que nécessitant l'hypothèque du terrain, est beaucoup moins coûteux pour les finances publiques et bien plus productif en superficies valorisées.

En conclusion, il apparaît inadmissible que l'Etat et la Collectivité en général, consacrent des sommes aussi importantes dans une opération aussi peu rentable. Cependant cette opération peut devenir d'une rentabilité satisfaisante, sur le plan économique et social, si les principales recommandations proposées sont mises en application. Pour cela, la Commission désignée par la Présidence du Conseil et la Commission de Planification au Ministère du Plan recommandé la formation d'une commission spéciale travaillant à plein temps, et comprenant un financier, un pédologue, un représentant du Plan Vert, un spécialiste en matière législative ainsi qu'un ou deux représentants du Ministère du Plan. Cette commission aura pour tâche essentielle la mise au point des modalités d'application des recommandations présentées dans cette note, et d'autres recommandations le cas échéant. Ce travail peut-être accompli dans un délai de temps assez réduit. A la lumière des résultats de ce travail, il serait possible de fixer les nouveaux crédits consacrés à l'opération Plan Vert.

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام